

Gouvernement du Québec

**Décret 682-2018, 6 juin 2018**

CONCERNANT la nomination de madame Isabelle Mignault comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Isabelle Mignault, secrétaire adjointe à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 18 juin 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Isabelle Mignault comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68783

Gouvernement du Québec

**Décret 683-2018, 6 juin 2018**

CONCERNANT la nomination de monsieur Réjean Houle comme secrétaire adjoint à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Réjean Houle, directeur – Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques, ministère du Conseil exécutif, cadre classe 3, soit nommé, à compter du 18 juin 2018, secrétaire adjoint à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au traitement annuel de 133 544 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Réjean Houle comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68784

Gouvernement du Québec

**Décret 684-2018, 6 juin 2018**

CONCERNANT la nomination de madame Dominique-Valérie Malack comme sous-ministre adjointe au ministère de la Culture et des Communications

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique-Valérie Malack, sous-ministre adjointe par intérim au ministère de la Culture et des Communications, cadre classe 3, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel 141 704 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Dominique-Valérie Malack comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ FORTIER

68785

Gouvernement du Québec

**Décret 685-2018, 6 juin 2018**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Hélène Vallières comme vice-protectrice du citoyen

ATTENDU QUE les premier et deuxième alinéas de l'article 4 de la Loi sur le Protecteur du citoyen (chapitre P-32) prévoient notamment que le gouvernement nomme deux vice-protecteurs du citoyen sur recommandation du Protecteur du citoyen dont l'un est principalement responsable de l'exercice des fonctions du Protecteur du citoyen prévues à cette loi;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe le traitement des vice-protecteurs du citoyen et que la durée de leur mandat est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QU'un poste de vice-protecteur du citoyen est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

ATTENDU QUE la Protectrice du citoyen recommande la nomination de M<sup>e</sup> Hélène Vallières;